

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-369

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2020-369

Etude d'opportunité et de préfiguration pour la création d'un incubateur d'activités d'innovation sociale à Mérignac - Fonds de concours de Bordeaux Métropole à la commune de Mérignac en 2020 - Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation du projet d'incubateur d'activités d'innovation sociale

Le territoire de Mérignac concentre un développement économique intense (+24% d'emplois salariés privés entre 2007 et 2018) et un développement urbain important (+ 6% d'habitants entre 2007 et 2015).

Ce développement génère de nombreux nouveaux besoins adressés par les acteurs économiques et/ou leurs salariés, les habitants, les usagers du territoire (clients, fournisseurs, étudiants, touristes d'affaires...).

Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, les collectivités locales n'ont pas vocation à répondre seules à la totalité de ces nouveaux besoins. Soucieuse de respecter ses engagements vis-à-vis de l'Etat en matière de croissance annuelle de ces dépenses de fonctionnement, la Ville de Mérignac souhaite faciliter l'émergence d'innovations sociales portées par des acteurs privés (entreprises « classiques » ou « sociales », associations, initiatives citoyennes, etc.) afin de continuer à être un territoire à haute valeur servicielle.

Pour ce faire, la ville de Mérignac souhaite développer l'offre d'accompagnement à la création d'activités déjà très dense à l'échelle de la commune afin d'accompagner plus spécifiquement les projets d'innovation sociale sur le territoire communal, d'offrir de nouvelles solutions d'hébergements et d'accompagnements pour des start-up en dehors du champ spécifique de l'Aéronautique-spatial-défense (ASD). La ville pourra par ailleurs favoriser les processus d'expérimentation urbaine.

L'émergence d'un nouveau dispositif de développement d'activités d'innovation sociale et d'expérimentation urbaine sur le territoire renforcerait ainsi le positionnement de Mérignac comme territoire et participerait à l'émergence de nouvelles activités et « solutions » d'utilité économique et sociale.

Présentation des modalités de l'étude d'opportunité et de préfiguration pour l'incubateur

C'est dans ce contexte que la ville de Mérignac a confié à un prestataire, la société coopérative Ellyx, une étude d'opportunité et de préfiguration pour l'émergence d'un incubateur d'activités d'innovation sociale par l'expérimentation urbaine sur le territoire de Mérignac.

La mission confiée au prestataire a pour objectifs :

- de proposer un état des lieux des pépinières, incubateurs et autres dispositifs d'accompagnement à la création d'activité (au sens large puis au sens de l'innovation sociale, à l'échelle de Mérignac et de Bordeaux Métropole),

- de proposer, sur la base de cet état des lieux, une synthèse présentant les principaux axes à investir pour ce projet afin de s'inscrire dans une complémentarité avec les dispositifs existants et une première évaluation du potentiel et de la pertinence du projet (existence d'un besoin d'accompagnement de ce type sur le territoire),

- de réaliser un benchmark des meilleures initiatives en matière d'incubateurs généralistes et d'accompagnement de projets d'utilité sociale ainsi que d'expérimentation urbaine,

- de préconiser un positionnement pertinent, innovant et distinctif pour cet incubateur,

- de définir les besoins générés par ce projet (immobilier et d'équipement, d'investissement et de fonctionnement),

- de définir plusieurs modèles économiques garantissant la viabilité du projet en fonction des différentes modalités d'animation et de gouvernance envisageables,

- d'identifier des financements mobilisables pour mettre en œuvre ce projet (en investissement et en fonctionnement).

La Ville de Mérignac et Bordeaux Métropole ont validé la fiche action n° C042810231 dans le cadre du contrat de co-développement 2018-2020 pour la création d'un incubateur d'innovation sociale et d'expérimentation urbaine.

Cette fiche prévoit notamment le cofinancement de l'étude d'opportunité et de préfiguration de cet incubateur à hauteur de 10 000€ par Bordeaux Métropole.

Une délibération a été présentée au Conseil municipal de Mérignac le 30 septembre 2019 afin de formaliser l'approbation par la commune de ce programme et la sollicitation d'un concours financier à Bordeaux Métropole.

Budget prévisionnel de l'étude en 2020

Il est ainsi proposé dans le cadre de cette étude un fonds de concours d'un montant de 10 000 € en 2020 en faveur de la commune de Mérignac. Le budget de l'étude est réparti comme suit :

EMPLOIS	En € HT	RESSOURCES	En € HT	%
Prestation d'étude Ellyx	20 000	Subventions publiques Bordeaux Métropole Ville de Mérignac	10 000 10 000	50% 50%
Total (en €)	20 000	Total (en €)	20 000	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L. 5215-26,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la fiche action n° C042810231 du contrat de co-développement 2018-2020 entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac,

VU la délibération n°2019-090 du Conseil municipal du 30 septembre 2019 relative à la mise en place d'un incubateur d'innovation sociale et la demande de participation financière à Bordeaux Métropole,

VU la demande de la Ville de Mérignac en date du 12 novembre 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet proposé par la commune de Mérignac présente un réel intérêt pour le développement des innovations sociales et répond notamment aux enjeux de développement économique et du développement de l'entrepreneuriat sur le territoire,

DECIDE

Article 1 : le versement d'un fonds de concours d'un montant de 10 000 € à la commune de Mérignac au titre de l'étude d'opportunité et de préfiguration de l'incubateur d'activités d'innovation sociale.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention financière ci-annexée destinée à fixer les modalités de règlement de la subvention.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée au budget principal de l'exercice 2020, chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	Monsieur Alain GARNIER